

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU  
BUDGET PRIMITIF 2026**

**CADRE GENERAL**

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la ville.

**Le budget** (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

**Le compte financier unique** est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

**Le budget primitif a été voté par le conseil municipal le 26 février 2026.**

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, spécialité, unité et l'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépense inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été élaboré avec la volonté :

- De maintenir les dépenses de fonctionnement autant que possible et de tenter de trouver des sources d'économie malgré l'augmentation de la population de la commune. Les services de la commune ont été particulièrement sollicités sur ce point lors de la construction budgétaire.
- De développer les recettes de fonctionnement de la collectivité (exemple avec la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public).
- De poursuivre la politique active de demande de subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe) pour continuer à garder un haut niveau d'investissement.
- De financer les dépenses d'investissement tout en préservant les bons ratios de la commune (une étude financière sera menée en 2026 à ce sujet).

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

### **I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les dépenses de fonctionnement** correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts, ...

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 3 800 000 € pour un effectif au 01.01.2026 de 97 agents.

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Évolution en valeur	Évolution en %
011	Charges à caractère général	2 363 835,00	2 553 861,00	190 026,00	8%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 650 000,00	3 800 000,00	150 000,00	4%
014	Atténuations de produits	365 000,00	265 000,00	- 100 000,00	-27%
65	Autres charges de gestion courante	819 100,00	879 975,00	60 875,00	7%
66	Charges financières	109 719,29	96 484,44	- 13 234,85	-12%
67	Charges spécifiques	10 000,00	10 000,00	-	0%
68	Dotations aux provisions	8 000,00	-	- 8 000,00	-100%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 325 654,29</b>	<b>7 605 320,44</b>	<b>279 666,15</b>	<b>4%</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	900 000,00	700 000,00		
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	332 251,52	452 090,22		
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 557 905,81</b>	<b>8 757 410,66</b>		

Le budget des dépenses de fonctionnement 2026 s'élève à 8 757 410,66 €, soit une augmentation de 4 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2025 qui s'explique par :

- L'augmentation des prestations de services, en lien avec la fréquentation accrue des équipements et services municipaux, notamment dans le domaine de la restauration scolaire et des activités à destination de la jeunesse ;
- Le maintien d'un niveau soutenu de dépenses d'entretien, de maintenance et de contrôles réglementaires, nécessaires à la préservation et à la sécurisation du patrimoine communal ;
- L'intégration de dépenses liées au fonctionnement courant des services, dans un contexte de croissance démographique.
- Le chapitre 65 est également orienté à la hausse en 2026, principalement en raison de la participation de la commune aux opérations d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, versée au SIEA.  
Ces opérations donnent lieu à des imputations partagées entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, conformément aux règles comptables en vigueur.
- Une hausse de la masse salariale :
  - Le recrutement en 2026 d'un Directeur général des services,
  - Les remplacements consécutifs à des mutations intervenues en cours d'exercice 2025, notamment au sein de la police municipale et du service urbanisme,
  - L'intégration sur douze mois du personnel précédemment rattaché au CCAS, modifiant le périmètre de la masse salariale communale,

- La mise en œuvre de la participation employeur à la protection sociale complémentaire santé (mutuelle), conformément aux obligations réglementaires,
- La poursuite de la trajectoire nationale de hausse des cotisations employeur, notamment au titre de la CNRACL, décidée au niveau national et s'imposant à la collectivité,
- Les anticipations liées aux départs à la retraite, intégrant des périodes de tuilage, afin d'assurer la continuité du service et la transmission des compétences.
- L'organisation des élections municipales, générant des besoins ponctuels en moyens humains.

Le chapitre 042 comprend les amortissements des biens amortissables.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, petite enfance, club ados, ...), de la participation de la CAF, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

Chap	Libellé	BP 2025	BP 2026	Évolution en valeur	Évolution en %
013	Atténuations de charges	35 000,00	90 000,00	55 000,00	157%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	565 700,00	601 800,00	36 100,00	6%
73	Impôts et taxes	2 204 184,00	2 215 000,00	10 816,00	0%
731	Fiscalité locale	3 630 000,00	3 727 000,00	97 000,00	3%
74	Dotations et participations	893 651,00	803 000,00	-90 651,00	-10%
75	Autres produits de gestion courante	240 600,00	26 350,00	-214 250,00	-89%
78	Reprise aux amortissements et aux provisions	0,00	8 000,00	8 000,00	
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 569 135,00</b>	<b>7 471 150,00</b>	<b>- 97 985,00</b>	<b>-1%</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	102 332,99	30 000,00	-72 332,99	
002	Résultat de fonctionnement reporté	500 000,00	1 056 755,81	556 755,81	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 171 467,99</b>	<b>8 557 905,81</b>	<b>386 437,82</b>	

Le budget des recettes de fonctionnement 2026 s'élève à 8 757 410,66 €, soit une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 4 % par rapport au BP 2025. Cela s'explique par :

- La prévision augmentation des bases nationale d'imposition de 0,8 %
- L'augmentation des recettes de prestation de service +73 K€ due à l'augmentation des usagers (club ados, restaurant scolaire...)
- Une diminution des dotations -16 K€.
- L'encaissement en direct des droits de mutation à la suite du dépassement du seuil des 5 000 habitants.

Le chapitre 042 comprend la reprise des amortissements des subventions rattachées à des biens amortissables.

## **II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

**Les dépenses d'investissement** correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, d'études et travaux, ...

Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement 2026 s'élèvent à 13 446 412,34 €, comprenant les restes à réaliser de 2025 pour un montant de 1 640 153,34 €. Les crédits sont répartis ainsi :

chap	Nature	RAR 2025	BP 2026	Total 2026
(O)285	MAIRIE ET ABORDS	0,00	2 350 000,00	2 350 000,00
(O)314	VILLA MONDEROUX ET PARC	2 517,10	60 000,00	62 517,10
(O)351	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	76 446,43	125 000,00	201 446,43
(O)357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	94 174,33	678 000,00	772 174,33
(O)369	INFORMATIQUE	10 770,13	81 400,00	92 170,13
(O)370	CIMETIERE	7 656,00	0,00	7 656,00
(O)375	AMENAGEMENT URBAIN	6 013,20	317 500,00	323 513,20
(O)378	COMPLEXE DU MAS DE ROUX	17 680,60	80 000,00	97 680,60
(O)383	SECURITE	15 897,15	69 299,00	85 196,15
(O)393	SALLE SPORTIVE ARBRE ROUX	0,00	100 000,00	100 000,00
(O)394	MAISON DES FAMILLES	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00
(O)398	AMNGT LIEU DIT LES BOTTES	0,00	0,00	0,00
(O)402	GARAGE OSCAR	0,00	170 000,00	170 000,00
(O)404	ECOLE	36 258,47	271 010,00	307 268,47
(O)409	AMENGT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	0,00	1 017 100,00	1 017 100,00

chap	Nature	RAR 2025	BP 2026	Total 2026
(O)410	REQUALIFICATION DE LA RD 1084	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
(O)411	CARREFOUR DES ACACIAS	0,00	0,00	0,00
(O)412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	0,00	0,00	0,00
(O)504	CRECHE - RPE	46 424,01	13 450,00	59 874,01
(O)505	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
(O)508	EQUIPEMENT ET MATERIEL	11 677,92	69 500,00	81 177,92
(O)512	RESTAURANT SCOLAIRE	0,00	25 000,00	25 000,00
(O)517	MAISON DELORME	0,00	5 000,00	5 000,00
(O)518	TENEMENT LIDL	1 314 638,00	100 000,00	1 414 638,00
<b>Total des dépenses affectées à une opération d'investissement</b>		<b>1 640 153,34</b>	<b>11 142 259,00</b>	<b>12 782 412,34</b>
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	539 000,00	539 000,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	25 000,00	25 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses non affectées à une opération d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>664 000,00</b>	<b>664 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 640 153,34</b>	<b>11 806 259,00</b>	<b>13 446 412,34</b>

Le programme d'investissement est ambitieux mais répondant aux besoins de la commune :

- Beynost étant une commune en 2<sup>ème</sup> couronne de la Métropole de Lyon, une grosse pression foncière s'exerce sur le territoire impliquant la création de nouveaux logements notamment sociaux dans le cadre de la loi SRU et la création d'un cœur de ville : requalification de la friche garage Oscar, création d'une centralité en lieu et place du magasin Lidl actuel.
- Le développement des services publics pour répondre aux besoins des Beynolans et au développement démographique de la commune : nouvelle maison des familles...
- Amélioration des infrastructures existantes en faveur de la transition écologique : rénovation énergétique de la mairie, la réfection de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune par le biais d'un marché de performance énergétique, sécurisation des déplacements et incitation à la mobilité active avec la requalification de la RD 1084 et de la rue Centrale et du Prieuré.

Pour une meilleure gestion financière des grosses opérations d'investissements à venir, il est nécessaire de voter des AP/CP qui se composent ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Libellé AP	Montant de l'AP à voter	CP 2024		CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu
REQUALIFICATION DE LA MAIRIE	2 930 000,00	615 000,00	89 497,33	1 000 000,00	494 795,33	2 350 000,00		
CONSTRUCTION MAISON DES FAMILLES	6 850 000,00	1 387 891,89	145 824,27	1 927 108,11	278 386,58	1 260 000,00	4 280 000,00	900 000,00
GARAGE OSCAR	500 000,00	1 000 000,00	6 684,14	1 200 000,00	74 116,60	170 000,00		
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 930 000,00	500 000,00	272 420,83	800 000,00	29 865,92	1 017 100,00	605 000,00	
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 840 000,00	100 000,00	10 068,00	2 000 000,00	353 758,99	3 000 000,00	3 600 000,00	1 875 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	2 860 000,00	570 000,00	13 844,25	500 000,00	92 084,52	1 350 000,00	1 400 000,00	
ANCIENNE EGLISE ST JULIEN	580 000,00			300 000,00	73 639,40	470 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>24 490 000,00</b>	<b>4 172 891,89</b>	<b>538 338,82</b>	<b>7 727 108,11</b>	<b>1 396 647,34</b>	<b>9 617 100,00</b>	<b>9 885 000,00</b>	<b>2 775 000,00</b>

**Les recettes d'investissement** correspondent à la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, le fond de compensation de la TVA, les subventions liées aux projets (département, région, ...), emprunt, ...

Pour financer ses investissements à venir, la commune cherche activement des possibilités de financements par le biais d'organismes subventionneurs. Ainsi, la commune attend 2 228 K€ de subvention (reports 2025 sur 2026).

De nouvelles demandes seront encore effectuées en 2026.

Les subventions attendues sont liées au renouvellement du Fond Vert par l'Etat mais aussi aux différents dispositifs de subventions de la Région, du Département, de la CAF, mais aussi aux fonds de concours de la CCMP. Ainsi c'est 50 % du montant des travaux qui pourrait être financé pour les projets de la requalification de la RD 1084, de l'éclairage public...

Le budget primitif 2026 prévoit le recours à un emprunt d'un montant de 5 M€, inscrit à l'article 1641, afin de financer les opérations d'investissement inscrites à la programmation pluriannuelle.

L'analyse des autorisations de programme et crédits de paiement met en évidence un profil d'exécution des investissements concentré sur les exercices à venir, avec un niveau de crédits de paiement significatif dès 2027, traduisant la montée en charge progressive des projets structurants engagés par la commune.

Dans ce contexte, le montant de l'emprunt inscrit au BP 2026 doit être appréhendé comme une première étape de financement, permettant d'accompagner le lancement

et la poursuite des opérations programmées, sans préjuger des modalités de financement qui seront arrêtées ultérieurement en fonction :

- De l'avancement réel des projets,
- Des subventions et fonds de concours effectivement attribués,
- Et des arbitrages financiers et politiques à intervenir lors des prochains exercices budgétaires.

La trajectoire financière de la commune fera ainsi l'objet d'une analyse approfondie, intégrant l'ensemble des projets structurants à moyen terme, afin de garantir la soutenabilité de l'endettement et le maintien de l'équilibre financier de la collectivité.

Au regard de l'ampleur et du phasage des investissements inscrits à la programmation pluriannuelle, la commune souhaite engager une étude financière prospective.

Cette démarche vise à objectiver les marges de manœuvre financières de la collectivité, à analyser différents scénarios d'évolution budgétaire et à éclairer les arbitrages futurs, dans le respect de la soutenabilité financière et du maintien du niveau de service public.

Cette étude n'emporte à ce stade aucune décision quant aux choix qui pourront être arrêtés ultérieurement et s'inscrit dans une démarche de prudence et de responsabilité.

Les recettes d'investissement 2026 s'élèvent à 13 446 412,34 €, comprenant les restes à réaliser de 2025 pour un montant de 2 227 968,22 €. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap	Nature	RAR 2025	BP 2026	Total 2026
(O)285	MAIRIE ET ABORDS	445 124,80	484 597,00	929 721,80
(O)314	VILLA MONDEROUX ET PARC	68 435,00	0,00	68 435,00
(O)357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	162 930,00	0,00	162 930,00
(O)370	CIMETIERE	24 000,00	0,00	24 000,00
(O)375	AMENAGEMENT URBAIN	0,00	0,00	0,00
(O)383	SECURITE	3 068,20	0,00	3 068,20
(O)394	MAISON DES FAMILLES	90 000,00	0,00	90 000,00
(O)402	GARAGE OSCAR	350 000,00	0,00	350 000,00
(O)404	ECOLE	44 127,00	0,00	44 127,00
(O)410	RD 1084	862 165,00	297 329,00	1 159 494,00
(O)411	CARREFOUR DES ACACIAS	0,00	0,00	0,00
(O)412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	0,00	0,00	0,00
(O)504	CRECHE - RPE	67 329,00	100 000,00	167 329,00
(O)505	ECLAIRAGE PUBLIC	106 410,00	0,00	106 410,00
(O)508	EQUIPEMENT ET MATERIEL	4 379,22	200 000,00	204 379,22
<b>Total des recettes affectées à une opération d'investissement</b>		<b>2 227 968,22</b>	<b>1 081 926,00</b>	<b>3 309 894,22</b>

Chap	Nature	RAR 2025	BP 2026	Total 2026
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	3 889 410,40	3 889 410,40
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	220 000,00	220 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	4 775 017,50	4 775 017,50
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	452 090,22	452 090,22
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	700 000,00	700 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des recettes non affectées à une opération d'investissement</b>		-	<b>10 136 518,12</b>	<b>10 136 518,12</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 227 968,22</b>	<b>11 218 444,12</b>	<b>13 446 412,34</b>

### III- Emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt (€)	Remboursements 2026		Prévision capital restant dû au 31.12.2026
			Capital	Intérêts	
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	379 763,21	89 242,27	5 268 769,16
CA CIB (ex.BFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631,00	2 733,86	105 273,00
<b>Total</b>		<b>9 000 000</b>	<b>432 394,21</b>	<b>91 976,13</b>	<b>5 374 042,16</b>

L'encours total de la dette au 01.01.2025 s'élève à 5 806 436,37 € soit 1 150 €/habitant (pour 5 051 habitants selon l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

*Le ratio de désendettement* (capital restant dû/épargne brute) est de 6,4 pour Beynost au 01.01.2026. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement.

C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique à 12 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.